



**République Française**  
**COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC**  
**COMPTE RENDU**

Nombre de conseillers

En exercice : 29  
Présents : 20  
Représentés : 6  
Absents : 3

Le Vendredi 30 Mars 2018, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle Paul Payot le Majestic, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire**

**Etaient présents :**

M. Éric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, Mme Sylvie CEFALI, M. Christian DUCROZ, Mme Jacqueline FATTIER, Mme Elisabeth CHAYS, M. Jean-Michel COUVERT, M. Yvonick PLAUD, M. Pierre SLEMETT, Christiane CLEAVER, Mme Michèle RABBIOSI, M. Claude JACOT, Mme Marie Noëlle FLEURY, Mme Alexandra SEIMBILLE, M. Christophe DE LAAGE, Mme Alexandra CART, Mme Hélène LE SOLLEUZ, Mme Flore MARCHISIO, M. Patrick DEVOUASSOUX

**Absent(e)s représenté(e)s :**

Mme Fabienne BOZON-RAVANEL donne pouvoir à Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Jean-Claude BURNET donne pouvoir à M. Bernard OLLIER, M. Michel PAYOT donne pouvoir à M. Yvonick PLAUD (jusqu'à 19 H 15), Mme Marion BONNET donne pouvoir à Mme Michèle RABBIOSI, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Denis LEROY donne pouvoir à Mme Hélène LE SOLLEUZ

**Absent(e)s excusé(e)s :**

M. Jean-Louis VERDIER, M. Daniel FREYMANN, Mme Aurélie BEAUFOUR

**Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture des communications. Il s'est rendu auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire comme vice-président de la région Auvergne Rhône Alpes, il a évoqué les treize secteurs français en contentieux en France, dont celui de l'Arve. La prochaine réunion du PPA, le 6 Avril, sera très importante, elle aura pour objectifs de définir les contours, du PPA 2, avec des financements déjà acquis. Les collectivités Région, Conseil Départemental et communes se sont déjà prononcées. On attend avec impatience ce que proposera l'Etat. Il rappelle que le sujet des transports collectifs, notamment avec le financement de la ligne Saint -Gervais – Vallorcine, sera très attendu, notamment le financement du secteur de Chedde. L'Etat devrait accompagner les collectivités. Il a bon espoir que le financement sera acquis et permettra les travaux en partie basse, Chedde – Servoz. Sans cela, la vitesse devra être réduite. Les aspects rénovation énergétique et bâtiments seront aussi à évoquer, la rénovation du bâti public et privé.

Il évoque :

- le retour des athlètes de Chamonix présents aux Jeux Olympiques de Pyeongchang en Corée, et donne la parole à Madame Marie-Noëlle Fleury qui se félicite de la participation continue de la vallée de Chamonix depuis 1924, ainsi que de la 4ème place de Blaise Giezendanner en super G.
- Le lancement de l'enfouissement de la ligne 63 kV, ce matin, indispensable pour l'environnement et l'esthétique. Il remercie les acteurs qui se sont engagés sur ce dossier notamment Madame Aurore Termoz à titre personnel, le Conseil Départemental de Haute-Savoie finançant 1,3 millions d'euros. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix apporte 2,5 millions d'€. Le budget total est de 10 millions, l'essentiel étant apporté par RTE, mais il fallait le complément. A côté de la ligne 63 kV, se sont construits l'EPHAD, la crèche, le foyer résidence service, il est heureux de voir les lignes enfouies à proximité.
- La collectivité travaille également sur l'enfouissement de la ligne 42 kV, le plan de financement est moins important, mais il convient de chercher des financements aussi, afin d'aboutir.
- La fermeture des commerces de sports souhaitée seulement à Chamonix le 1er Mai par la Direccte. Il sera rappelé au Préfet que tel ne doit pas être le cas, et qu'il ne doit pas y avoir de discrimination entre les communes. Toutes les communes touristiques peuvent être concernées, mais il doit y avoir concertation entre les acteurs. La commune suit ce dossier avec les services de l'Etat.
- Il annonce diverses réunions publiques consacrées aux travaux de l'avenue de l'aiguille du midi, du téléphérique de la Flégère, d'une centrale solaire coopérative.
- Il annonce le festival de magie, l'Unlimited Festival, le festival corse, Musilac, la braderie des commerçants.
- Il s'étonne à nouveau que les territoires de montagne ont été oubliés dans les projets de l'Etat relatifs à la future loi sur les logements.
- Monsieur Éric Fournier évoque la candidature de l'alpinisme au patrimoine immatériel de l'UNESCO, socle territorial important. Cette candidature arrive à maturité. Il resitue les deux candidatures en cours : celle de l'alpinisme lancée en 2011 avec la commune de Courmayeur et celle du massif du Mont Blanc en sa double qualité de richesses culturelle et naturelle. En février dernier, a été officiellement remis le dossier de la candidature alpinisme. En novembre 2019, réponse sera apportée. Cette candidature est soutenue par l'ensemble des acteurs de la montagne et les collectivités, y compris suisses à ce jour. Un travail important sur les valeurs a été fourni. Il détaille l'ensemble de la procédure en cours et donne la parole à Monsieur Claude Marin et Monsieur Bernard Prud'homme, qui pilotent ce dossier. Messieurs Marin et Prud'homme détaillent le projet depuis l'origine et font état des perspectives. Il est rappelé l'intérêt international du projet, en lien avec l'Italie et la Suisse, le renforcement des liens, la cohérence des projets de territoire, les difficultés rencontrées lors du montage du dossier, les retours attendus d'une telle reconnaissance. Monsieur Éric FOURNIER fait état aussi de l'autre candidature, celle du Massif du Mont-Blanc, sur les thèmes nature, culture et territoire, portée par la quasi-totalité des collectivités, une déclaration d'intention, avec le Val d'Aoste et le Valais, ayant été signée le 24 octobre 2017, pour que le dossier puisse être porté par les Etats français suisse et italien. Cela vient couronner vingt-six années de coopération transfrontalière, relation de l'homme et de son environnement, au sein de l'espace Mont-Blanc. La candidature est en phase préparatoire avec des experts missionnés pour étayer le dossier, le jugement scientifique et technique, le choix de la catégorie, les critères, sa définition, la valeur universelle exceptionnelle du Mont-Blanc, l'esquisse du périmètre. L'ensemble des partenaires territoriaux, économiques, associative et culturelle. Les deux candidatures s'enrichissent, constituent un socle culturel indéniable. A travers ces deux volets, l'ensemble du massif du Mont-Blanc pourrait bénéficier d'une reconnaissance internationale, au service de la préservation et de la valorisation de ses richesses naturelles et culturelles exceptionnelles qu'il mérite.

La présentation de la candidature est jointe au présent compte-rendu.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018**

Madame Flore Marchisio s'étonne de l'évocation de son absence alors qu'elle avait donné procuration. Il lui est répondu que la procuration avait été transmise par mail à 18 h 20, après l'ouverture du Conseil, trop tard pour être connue des services. Compte tenu du délai entre la convocation et la séance, les élus peuvent prendre toute disposition avant le début de la séance.

Madame Hélène Le Solleuz estime qu'une allusion a été faite à la tribune libre du bulletin municipal, lors de la réponse du Maire à son intervention, alors que celui-ci n'était pas encore paru. Monsieur Éric Fournier affirme que le texte du bulletin étant bien paru sur le site internet.

Concernant le PADD, jamais n'a été évoqué le PLU dans l'intervention, cette remarque n'a pas à figurer.

Elle regrette aussi que le nom de l'administrée ayant rédigé le texte n'ait pas été cité, alors que son texte représente la majorité du texte.

Il n'est pas mentionné que le groupe minoritaire n'a pas pu prendre la parole, qui ne lui a pas été donnée, après l'intervention et regrette de n'avoir pu s'exprimer sur le contenu de la tribune en réponse au Maire.

Elle souligne que la politique touristique n'est pas toujours lisible et en adéquation avec le nombre de visiteurs et qui font des séjours désagréables.

La tribune libre est notre espace de parole, trois fois par an, et elle regrette qu'en conseil, « on en prenne plein la tête trois fois par an » à ce sujet.

Madame Flore Marchisio, absente au dernier conseil, cite M. Éric Fournier qui regrette l'absence des élus de la minorité lors de réunions du Comité de Gestion, l'Office de Tourisme. Or, à l'assemblée générale de l'office de tourisme, elle était bien présente, en tant que socio-professionnel. Il a été annoncé par le Président de l'Office de tourisme que la politique était d'intensifier la fréquentation hivernale.

Elle a interrogé, par mail, pour pouvoir analyser les chiffres et disposer des tableaux de fréquentation présentés lors de la réunion, M. DUROCHAT, directeur de l'Office de Tourisme, qui n'a jamais répondu.

M. Éric FOURNIER affirme, et prend à témoin les élus, que jamais il a refusé de donner la parole à la minorité. Ceux qui dans le public assistent régulièrement pourront le confirmer. On peut faire des effets de manches, mais aucun collègue ne pourra confirmer que la parole a été refusée, alors que c'est au contraire les absences qui sont regrettées ; Il confirme que les absences en commission des finances, ou en comité de gestion de l'OT sont regrettées. Si ces places ne sont pas occupées lors des réunions, cela signifie que la place peut être occupée par quelqu'un d'autre.

A l'office de tourisme, les communes sont représentées par leurs élus, qui représentent la collectivité, comme les socio-pro, et l'absence d'un représentant au conseil d'administration est préjudiciable pour les collectivités, les professionnels étant plus nombreux. Si la minorité ne souhaite plus y participer, qu'elle le dise et un autre élu sera heureux de prendre la place. Opposition ou majorité, on est avant tout un élu qui représente sa collectivité. Les chiffres présentés en réunion peuvent être transmis aux membres qui peuvent les solliciter effectivement.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Abstentions : Hélène LE SOLLEUZ, Flore MARCHISIO

## **ELECTION DE NOUVEAUX ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES - COMMISSION SPORTS**

Monsieur Éric FOURNIER présente la délibération et précise que Madame Aurélie BEAUFOR souhaite quitter la commission « Culture » pour rejoindre la commission « Travaux ».

Madame Aurélie Beaufour est élue à la commission Travaux.

## **GESTION DU DOMAINE**

### **PROJET D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE SIMOND - SECTEUR DE LA VIGIE**

M. Éric FOURNIER rappelle la délibération du 24 août 2017, par laquelle a été approuvée l'installation de l'entreprise et ses conditions d'installation : surfaces de ventes, production de matériel de sport, financement notamment.

La délibération complète la précédente par le bail de stationnement. La commune souhaitait rester propriétaire du terrain d'emprise du parking de 81 places pour un loyer de 30 375 €/an.

M. Christophe DE LAAGE s'interroge sur la situation de ce parking, par rapport aux surfaces des ateliers techniques.

M. Éric FOURNIER confirme que la commune reste propriétaire et que l'entreprise loue. Les travaux sont partagés entre la commune et l'entreprise en majorité.

La délibération est adoptée à la majorité.

Ne prend pas part au vote : Fabienne BOZON-RAVANEL.

Abstention : Christophe DE LAAGE,

Contre : Hélène LE SOLLEUZ.

## **GESTION FINANCIERE**

### **TARIFS COMPAGNIE DU MONT-BLANC - SAISON ETE 2018**

M. Yvonick PLAUD rappelle son souhait qui était d'adopter les tarifs en amont de la saison. C'est le cas ce soir, il en sera de même pour les tarifs d'hiver. L'objectif est d'être plus rapide dans la validation des tarifs.

La formule qui s'applique est celle de la DSP de 2013. Le tarif proposé est légèrement inférieur à la formule. L'augmentation maximale est de 2,45 %. Les tarifs présentés sont de 1,74 % en linéaire et de 2,44 % en pondéré, c'est-à-dire en tenant compte des volumes, soit légèrement inférieurs à ce qui est possible. Les tarifs les plus importants ont été repris.

M. Yvonick PLAUD souligne qu'il est important d'avoir les tarifs séjours plus intéressants. Ont été repris le Mont-Blanc Multipass, produit de l'été, comprenant l'Aiguille du Midi, Montenvers, Tramway du Mont-Blanc, le Tour, Brévent - Flégère, les Houches, Megève, GM, les Bosons, Parc de Loisirs de Chamonix, et des tarifs spéciaux comme Courmayeur. A partir de 3 jours, il n'y a pas de hausse, car on recherche les forfaits séjour. On se doit d'avoir une politique de forfaits d'une durée plus longue, ce qui est confirmé par les tarifs 3 jours tels qu'ils sont présentés.

Concernant les tarifs VEL PRO, affichés au même prix, il s'agit de tarifs faisant l'objet de promotion, vente en ligne sur Internet. Ils sont affichés aux mêmes tarifs mais il y a des promotions quotidiennes en fonction de la période et des activités.

Le tarif Mont-Blanc Multipass a vu ses ventes progresser de 55 % en 5 ans très utiles pour la randonnée ou le VTT. Les tarifs ne peuvent pas tous être cités, trop de tarifs existant, ils figurent dans le dossier. Aucune comparaison ne peut être faite par rapport à d'autres stations, beaucoup étant fermées l'été. On réalise des comparatifs l'hiver, mais cela n'a pas de sens en été ; les chiffres sont faibles voire nuls. Le Chiffre d'Affaires des Remontées Mécaniques y compris celles sont autour de 29 millions d'€. L'Aiguille du Midi représente un très fort chiffre d'affaires, comme les sites en versant sud tels les sites de Brévent/Flégère. Balme et Lognan les Grands Montets connaissent une baisse de la fréquentation. Des mesures doivent être adoptées par la Compagnie du Mont-Blanc, avec le concédant.

M. Éric FOURNIER est heureux de voir que la commune est entendue sur la stabilisation des tarifs séjours de plus de 3 jours, comme le Multipass Mont-Blanc. Il s'agit du cœur de la stratégie d'allongement des séjours, On sait aujourd'hui, grâce à l'observatoire du tourisme et à la vision des opérateurs de téléphonie, que l'on a beaucoup d'excursionnistes à la journée, avec un taux que l'on n'imaginait pas. Les tarifs séjours, tendant à stabiliser les touristes, répondent à cette préoccupation.

M. Bernard OLLIER aimerait voter les tarifs en connaissant les résultats de l'entreprise, et notamment les chiffres par produit.

M. Éric FOURNIER lui répond en indiquant que chaque année le délégataire vient présenter ses chiffres. Par ailleurs, il souligne que la commune et la Compagnie du Mont-Blanc ont intégré dans le contrat une formule d'évolution qui n'a pas été dépassée pour l'adoption des tarifs. Cette formule pourrait être revue pour l'hiver. La formule comprend les investissements d'une part, les charges (impôts et taxes, salaires...) d'autre part. On peut légitimement demander une hausse moindre, par apport à la formule, en regard de ce qui se fait ailleurs notamment. On peut aussi essayer de différencier selon les périodes ou le type de clientèle : journée, séjours, les segments recherchés.

Madame Marie-Noëlle FLEURY, au nom de Madame Fabienne BOZON-RAVANEL, émet une remarque sur les tarifs.

« Je vote contre une augmentation sur la période estivale. Je suis contre cette augmentation systématique chaque saison sur des montées sèches !

Je trouve également que le pack qui pourrait être attrayant mais qui est impossible à "consommer " dans une seule journée et pour une personne lambda. Par ailleurs le prix pour une famille de 4 ou 5 personnes devient exorbitant alors que le passage par une RM est pratiquement incontournable pour les familles ayant des petits en bas âges qui ne peuvent accéder aux lacs de montagne sans RM

Je n'ai pas compris non plus les différences tarifaires et la différence d'augmentation entre la RM de Plan Praz et la RM de la Flégère et je n'ai pas vu ou mal vu peut être le tarif RM de la ligne le Tour - Charamillon uniquement sans le sommet des Autanes ».

La délibération est soumise au vote et est adoptée à la majorité.

Votre contre : Madame Fabienne BOZON-RAVANEL.

Ne prennent pas part au vote : Madame Elodie BAVUZ, M. Michel PAYOT

### **TARIFS TELESIEGE DES BOSSONS - ETE 2018**

M. Yvonick PLAUD lit le projet et fait part des travaux envisagés sur ce domaine, dossier important à venir et qui sera étudié en 2018.

Il détaille les tarifs et notamment le tarif « tribu ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Madame Elodie BAVUZ.

### **PARTICIPATION AUX SERVICES COMMUNS ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ANNEE 2018**

M. Yvonick PLAUD donne lecture du projet de délibération. Madame Aurore TERMOZ précise la façon dont sont calculées les charges de chaque service commun, en fonction du temps passé et de la difficulté des dossiers. Un travail sera fait sur les travaux en régie cette année. Ce travail précis engendre la sérénité entre les quatre communes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **CREATION DE CONTRAT D'AMODIATION SUR LE PARKING DU GREPON**

M. Michel PAYOT précise la délibération en indiquant son utilité pour éviter que des véhicules ne stationnent sur la voie publique, après la construction du bâtiment ne pouvant satisfaire à l'obligation de places de parking.

M. Jean-Michel COUVERT complète en indiquant que cinq permis de construire attendent de bénéficier de ce dispositif pour un total de 24 places.

M. Michel PAYOT précise que les produits versés le seront au bénéfice du budget SPIC PARKINGS.

M. Christophe DE LAAGE s'interroge sur la capacité du parking.

M. Michel PAYOT répond que celui-ci compte 600 places et que le futur parking disposera davantage de places et de services. Une étude sera prochainement commandée. Les travaux sont envisagés pour 2020, après l'enfouissement de la ligne 63 000 volts.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **CREATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE PARKING DU GREPON**

M. Michel PAYOT donne lecture du projet de délibération. Il est souhaité créer un même tarif pour les clients qui achèteraient plus de 100 places.

A la question de M. Christophe DE LAAGE, M. Michel PAYOT cite que l'ENSA sera concernée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : M. Claude JACOT.

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **TARIFS POUR UN SPECTACLE DECENTRALISE**

Madame Sylvie CEFALI donne lecture du projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **GESTION DES SERVICES PUBLICS**

### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GROTTTE DE LA MER DE GLACE - AVENANT N°2**

M. Yvonick PLAUD précise la délibération notamment sur les raisons qui amènent à prolonger le contrat actuel.

Il est proposé que la redevance due soit payée à la fin de l'année 2018, et non pas en août et en novembre. L'avenant prendra fin le 30 décembre 2018, la négociation devrait alors avoir abouti.

M. Éric FOURNIER rappelle qu'il s'agit d'un produit phare, que le site sera toiletté, que l'on retrouve une qualité architecturale.

Deux aspects majeurs sont attendus :

- 1) Un site réservé à la science, les aspects climatiques, situé sous l'actuelle terrasse,
- 2) La qualité paysagère, avec le changement de tracé de la cabine actuelle, la suppression des nombreuses marches, ni esthétiques ni pratiques.

Ceci est complexe, il convient d'installer la nouvelle gare en un lieu qui permette de s'assurer un accès pendant plusieurs dizaines d'années.

La commission des sites a validé et autorisé ce projet.

Il était espéré avoir terminé avant la fin du contrat de la grotte, ce qui n'est pas le cas. Le contrat ne peut pas encore être signé. Une visite de l'inspection des sites aura lieu mi-avril.

M. Christophe DE LAAGE s'interroge sur le rôle de la Compagnie du Mont-Blanc. Porte t'elle le projet ?

M. Éric FOURNIER répond qu'il s'agit d'une délégation de service public, que la commune a défini le programme au travers d'un cahier des charges. La Compagnie du Mont-Blanc a répondu, elle travaille sur le projet, avec une définition des objectifs fixée par la commune.

M. Éric FOURNIER précise qu'il y a un lien entre le tissu scientifique, culturel de la vallée, que le projet a été défini avec cet aspect qui a permis d'avoir des subventions régionale et départementale.

M. Christophe DE LAAGE s'interroge sur le projet défini par la commune, avec un changement de tracé de la télécabine.

M. Éric FOURNIER lui répond qu'il s'agit du même projet que celui déjà présenté au Conseil Municipal, l'an passé, avec plusieurs options présentées. Le projet a été affiné mais n'a pas été modifié. Il part de la gare d'arrivée actuelle du train, et rejoint les « Echelets », éperon rocheux bien identifié.

La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Abstention : Madame Elodie Bavuz.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **PERSONNEL - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS BUDGETAIRES**

Madame Aurore TERMOZ précise la délibération, et notamment l'arrivée prochaine d'un ingénieur qui manquait aux services techniques, depuis le départ d'un agent, de la création d'une brigade qui aura pour effet de permettre aux services de disposer de remplaçants. Pour la DEES, direction regroupant près de 150 agents, il sera important d'avoir un encadrement plus important pour accompagner les 1 H 44, la coordination des équipes et des partenaires.

Enfin, pour la crèche Jean Franco, une première marche avec l'ouverture de 44 berceaux entraîne la création de postes d'auxiliaires de puériculture.

Les postes étaient déjà intégrés lors du vote du budget.

Madame Hélène LE SOLLEUZ se fait préciser les affectations de la brigade, et notamment ce qu'il adviendrait si des postes ne sont pas vacants.

Madame Aurore TERMOZ répond que cela ne devrait pas se produire. L'absentéisme n'étant pas très fort mais suffisant pour justifier de deux postes. Elle souligne la possibilité pour ces agents de pouvoir évoluer dans leurs carrières.

M. Bernard OLLIER souhaiterait qu'elle soit étendue aux services techniques.

Madame Aurore TERMOZ répond que cela sera envisagé mais que la technicité et les différences de profils de postes rend le projet plus complexe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME**

### **CONVENTION CODE DU TOURISME – COMMUNE / SARL POINTE ISABELLE – M. ORDSTROM PETRI**

M. Jean-Michel COUVERT lit le projet de délibération.

M. Éric FOURNIER précise que l'un des prochains conseils municipaux sera consacré à l'urbanisme avec les enjeux du territoire et notamment l'hôtellerie et l'habitat permanent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **MARCHES PUBLICS**

### **GROUPEMENT DE COMMANDES SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC, DES COMMUNES DES HOUCHES, SERVOZ ET CHAMONIX**

Madame Aurore TERMOZ lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE MATERIEL PROFESSIONNEL DE CUISINE**

Madame Aurore TERMOZ lit la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **GESTION DU DOMAINE**

### **SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - ARGENTIERE-EST**

Monsieur Christian DUCROZ lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **DEMANDE DE LEVEE D'INSCRIPTION DE PRIVILEGE DE VENDEUR MADAME ALEXANDRA BARTOLI - COP. 30, AVENUE DU MONT-BLANC**

Monsieur Christian DUCROZ lit la délibération.

Il précise que la commune justifie ainsi la clause anti spéculative, qui permet que 46 000 € soient versés à la commune.

Madame Flore MARCHISIO constate que la vendeuse fera tout de même une plus-value, qu'elle préférerait du locatif à de l'accession.

M. Eric FOURNIER constate qu'il y a très peu de ventes sur les programmes réalisés par la commune. Il faut faire du locatif mais dans certains secteurs, il faut aussi diversifier en fonction des parcours. Cela peut éviter d'avoir des familles qui déménagent en bas de vallée pour devenir propriétaires. Depuis plus de 20 ans la commune s'investit. On a très tôt lancé les clauses anti spéculatives avec succès, peu de vente est enregistrée.

La commune réfléchit à différents dispositifs et apprécierait que l'Etat suive la politique menée par la commune. On essaye d'exploiter à chaque fois ce que la loi permet. Il faut aussi faire de l'accession sociale, du locatif, ainsi de la modification du PLU. La possibilité qui sera apportée de créer 25 % de social dans les programmes.



M. Patrick DEVOUASSOUX émet quelques remarques à destination des élus de la minorité, et la présence d'agents immobiliers dans la liste. Il continue à se satisfaire de programmes de logements initiés par la commune et des efforts faits pour maintenir la population dans la vallée. Il complète sur le tourisme et regrette les remarques désagréables faites par la minorité, les polémiques sur le logement et le déneigement, faites pour être entendues et reprises lors de conseils municipaux, alors que la minorité est absente dans les commissions. Il regrette les critiques faites lors du déneigement, alors que des agents travaillent. On fait avancer la vallée.

Madame Hélène LE SOLLEUZ répond que les élus de la minorité sont présents dans les commissions, qu'elle regrette de se faire rabrouer sur les prises de parole en commissions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstention : Flore MARCHISIO.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Christophe DE LAAGE lit un communiqué :

« Monsieur le Maire,  
Chers Collègues,

Voilà maintenant 3 ans que je siége avec vous au conseil municipal et je vous informe aujourd'hui ma décision de démissionner de mon poste de conseiller municipal.

Ma décision ne porte pas sur un désaccord ou une lassitude, bien au contraire. J'ai été honoré d'avoir siégé parmi vous, d'avoir occupé cette place au cœur des orientations et des échanges sur la chose publique.

Ma décision est motivée par la volonté de transmettre cette expérience à la prochaine colistière ou au prochain colistier de la liste de la minorité, comme mes prédécesseurs l'ont fait pour moi. C'est un parti pris qui peut paraître original mais que nous pensons positif et instructif pour faire vivre la démocratie.

Faire partie de la minorité n'est pas une tâche facile à tenir. Chercher les informations, se tenir au courant des dossiers qui passent, demande un investissement minutieux, parfois subtil et souvent laborieux.

Je me suis efforcé tout au long de ma présence au conseil de faire preuve d'écoute, de respect et d'engagement. En particulier dans les secteurs qui me sont familiers, à travers la culture et les commissions qui touchent à mes compétences comme le patrimoine, le transport et les travaux.

Associer mon activité professionnelle et les commissions n'a pas toujours été facile, mais j'ai fait de mon mieux. En laissant de côté mon regard d'architecte pour revêtir la peau du maître de l'ouvrage je me suis mis au service de la communauté.

J'ai plusieurs messages à transmettre avant de partir.

Tout d'abord, un grand merci à vous tous. A celles et ceux qui m'ont reçu, qui m'ont écouté et avec qui j'ai pu échanger librement de mes interrogations, de mes préoccupations et de mes revendications.

Ensuite, c'est un message moins glamour et qui concerne plus directement l'exécutif. Le constat d'une certaine lenteur et d'inaction sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

J'avais moins de 30 ans quand la salle Michel Croz a été détruite par un incendie. Je sortais de mes études d'architecte et me suis toujours dit qu'un incendie dans le centre d'une ville est une véritable opportunité pour repenser son urbanisme. Dans le cas de la salle Michel Croz, une nouvelle ouverture se profile entre l'hyper-centre et la place du Mont-Blanc. Enfin une occasion de relier ces deux secteurs !

20 ans après, toujours pas de salle des fêtes, une place du Mont-Blanc qui se cherche et toujours pas de cohérence entre l'hyper-centre et Chamonix Nord. C'est un Statu-Quo ! C'est désolant et décourageant à la fois...

C'est désolant parce qu'une salle des fêtes représente tout un symbole pour la ville. Un lieu d'échange et de rencontre qui fait cruellement défaut à Chamonix. Un programme par définition simple, populaire et encourageant qui s'est transformé en une chose compliquée et qui s'est doucement perdue dans les méandres politiques.

C'est décourageant parce qu'on y était presque. La lueur d'espoir de voir naître un Espace Culturel, comme une pierre angulaire pour les projets culturels à venir ! Mais cette salle n'a jamais vu le jour. Si bien que maintenant les programmes d'un nouveau cinéma, de la rénovation du Musée Alpin se développent indépendamment l'un de l'autre, sans cohésion autour du thème de la culture.

L'ironie de la situation est que ces programmes culturels se concentrent autour du même endroit, autour de la place du Mont Blanc. Précisément sur le lieu d'accueil d'un espace culturel !

Alors, je ne perds pas espoir. Je me dis qu'il est toujours temps d'ouvrir les yeux sur cette évidence. Les études sont en cours et il est toujours temps de faire converger Salle des fêtes, cinémas, Musée Alpin autour d'un véritable centre culturel ! Un pôle qui donnerait une belle image à notre vallée, soucieuse de son patrimoine et de son offre culturelle.

Enfin, un dernier message plus personnel sur mon ressenti en tant que membre de la minorité au sein du conseil municipal.

Pour vous dire que cette minorité, elle vit à travers des femmes et des hommes engagés qui ont des idées à proposer et à débattre. Ce groupe a un visage multiple que je vous invite à découvrir à travers les prochains qui se présenteront après nous.

Cette minorité n'est pas une opposition, quoiqu'elle fasse elle vous accompagne dans vos choix et c'est pourquoi vous devez continuer à l'écouter et à lui donner la parole.

C'est par ce vœux que je vous présente ma démission, en vous remerciant encore de la confiance que vous m'avez accordée.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame Flore MARCHISIO lit un communiqué :

« Monsieur Le Maire, chers collègues du Conseil Municipal,

Je vous présente ce jour ma démission du Conseil Municipal.

En effet, en ligne avec ce que notre groupe de travail a toujours prôné, l'heure est à nouveau au tour de rôle. Je cède donc ma place volontiers aux suivants qui sauront avec leur fraîcheur parfaitement remplir cette mission.

Ce bref passage au sein du conseil municipal, restera pour moi une expérience aux sentiments partagés.

Tout d'abord la fierté de faire partie avec Ensemble Vivons Chamonix d'un mouvement novateur, participatif et ouvert. D'avoir eu la chance de prendre part à la vie de la commune et d'avoir modestement pu débattre sur notre présent et notre avenir.

Un sentiment de frustration également. Un travail qui m'amène souvent hors de notre belle vallée, m'empêchant de pouvoir assister à de nombreuses réunions. Le manque de temps qui ne m'a pas permis de pouvoir creuser sur certains dossiers qui me tiennent à cœur. Ou encore des demandes restées sans réponses pour participer à un groupe de travail...

Je tiens néanmoins à remercier les différents services et les membres des commissions qui ont pris le temps de m'expliquer les choses, qui m'ont toujours bien accueillie et avec qui je n'ai jamais ressenti le fait d'appartenir à la « minorité ».

Je déplore cependant, une fois sortie de ce cadre plus intime, l'ambiance tendue des conseils municipaux, la hardiesse avec laquelle on nous empresse de valider les points à l'ordre du jour, les petites remarques assassines qui ne sont pas toujours justifiées.

L'idéal de notre groupe, c'est d'être une force de proposition et pas seulement une entité d'opposition comme on s'obstine trop souvent à nous réduire. Nous avons des idées novatrices pour notre vallée mais qui sont souvent balayées d'un revers de la main, simplement parce qu'elles n'émanent pas du bon côté de l'assemblée.

Alors oui, c'est avec joie, fierté, frustration et liberté que je passe aujourd'hui mon tour. Je souhaite bonne chance aux personnes qui auront le courage de siéger à ce conseil et continuerai de leur apporter mon soutien.  
Bonne continuation à tous. Merci »

M. Éric FOURNIER remercie les deux élus pour leur travail. On a toujours intérêt à avoir des opinions différentes dans un conseil municipal. Lorsque qu'un conseil municipal fonctionne c'est que la minorité est active. Il n'est en revanche pas persuadé que les opérations de renouvellement apportent quelque chose. C'est dans la durée qu'on apprend une culture commune, que l'on se forge des idées. Le taux de rotation est rapide pour prendre connaissance des dossiers. Il respecte le choix, mais précise qu'on ne perd pas son âme en effectuant un mandat complet, c'est même comme cela que l'on se crée une culture commune. On ne peut être indéfiniment sur des voies différentes. Les successeurs auront à cœur de s'affirmer pour le reste du mandat, mais ce ne sera pas sur une ligne de jonction. Ce mandat aura été sur une ligne marquant des différences. Il se réjouit d'avoir au sein de sa liste des opinions divergentes, cela entraîne de la richesse. Pendant toute la durée du mandat, le conseil n'aura pas été dans une ligne de jonction mais d'opposition. Dans sa liste, il a des personnes d'opinion différente, et pourtant la majorité fonctionne. Il souligne la constance des opinions de M. Christophe DE LAAGE, prises tout au long de son mandat, notamment quant à la Place du Mont-Blanc. Il précise qu'il a du respect pour les personnes qui ont de la constance dans leurs opinions.

La séance est levée à 20 H 30.



La secrétaire de séance,

**Madame Aurore TERMOZ.**

# UNESCO

2003 : déclaration de la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité.

2008 : premières inscriptions de pratiques.  
Pour la France : Géants et dragons processionnels (Belgique/France).

2017 : 177 pays/ 470 pratiques inscrites dont 17 pour la France.

2008 : premières réflexions à Chx et en VdA

2011 : à l'occasion des Piolets d'Or, annonce par les maires de Cyr et de Chx de la candidature de l'alpinisme pour l'inscription au PCI de l'humanité

2012 :- premier RV au Ministère de la culture,  
puis :  
- comité de pilotage + c. scientifique  
- réunion des deux Conseils municipaux  
Cyr et Chx

2013 :- première réunion de travail à la DRAC Rhône-Alpes.

2014 :- rédaction de la fiche descriptive pour l'inventaire du patrimoine culturel de la France,

- implication officielle de la FFCAM.

2015 : inscription de l'alpinisme à l'inventaire  
du Patrimoine Culturel de la France,

246 pratiques inscrites, alpinisme 247 ème

- dont :
- 67 en Bretagne
  - 60 en Aquitaine
  - 17 en Normandie .....
  - 1 en Auvergne
  - 0 en Rhône-Alpes

2014/ 2015: recherche d'un partenaire en CH

- canton du Valais,
- Zermatt (2x),
- Evolène.

2016- septembre :

un partenaire CH nous rejoint et active toutes les institutions de la confédération : OFC, CAS, Asso. des guides.



- 2016 - octobre : CH/I/F, premier comité de pilotage+comité scientifique+ministère+ élus  
Cyr/Chx : le Majestic



2017 : - scénario et réalisation du film,

- choix des photos,
- lettres de consentement,
- rédaction de la fiche,

Octobre : réunion à Chx avec des experts de l'U° .



2018 – 22 janvier : réunion avec les experts du ministère pour analyse et validation fiche, film, photos.





2018 - 26 février : rencontre avec les membres du comité de pilotage ethnographique et immatériel pour présentation du dossier.



2018 – 26 mars, signature du dossier par les  
ambassadeurs CH/ I/ F :  
- fiche V 13-5 - film V 11 - photos (10)  
- lettres CH : 12 - I:18 - F :99.

